

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 21 octobre 2024

N° CP-2024-8-1-3

N° applicatif 10890

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

Service consulté

DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION ALSACIENNE DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉMOCRATIE TOUR DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le déplacement d'une délégation alsacienne en Allemagne et en Suisse en novembre 2024 dans le cadre du projet Démocratie Tour du Conseil de développement d'Alsace. Il expose le programme et la composition de la délégation alsacienne.

Conformément à son cadre de coopération, le Conseil de développement organise dans le cadre de ses activités un Démocratie Tour, à savoir un voyage d'études en Allemagne et Suisse, à la rencontre d'élus, de citoyens et d'experts de la société civile pour apprendre des bonnes pratiques et cultures démocratiques de nos voisins ultra-rhénans.

D'une part, ce projet répond à la vocation du Conseil de développement d'Alsace qui, comme l'expose la délibération n° CD-2021-8-1-1 de la Commission Permanente du 27 septembre 2021 relative à la constitution, est l'un des principaux outils de renforcement du lien démocratique avec les Alsaciens et un vecteur d'innovation dans l'évolution des politiques de la Collectivité.

D'autre part, ce projet s'inscrit en cohérence avec le travail en cours du Conseil de développement, à savoir : « *Comment reconnecter citoyens et élus au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité ?* ».

De plus, ce projet prolonge le premier avis rendu par le Conseil de développement, relatif au Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière, qui mettait en avant un marqueur identitaire fort : l'appartenance à la région du Rhin Supérieur.

C'est ainsi que se tiendront les 4 et 5 novembre 2024 des rencontres, débats et ateliers en Allemagne (Freiburg-im-Brisgau) et Suisse (Bâle et Berne) autour de plusieurs volets pour aborder, d'une part, les mécanismes et cultures démocratiques propres à chaque système et, d'autre part, débattre d'une citoyenneté transfrontalière, des différents enjeux et significations de la participation politiques des citoyens dans les contextes français, allemand et suisse.

Pour travailler à la « reconnexion » entre citoyens et élus, il est proposé que la délégation du Démocratie Tour soit composée :

- D'un maximum de 30 citoyens du Conseil de développement, bénéficiaires du statut de collaborateur bénévole du service public,
- D'un maximum de 10 Conseillers d'Alsace
- D'un maximum de 4 agents de la Collectivité européenne d'Alsace, chargés de l'organisation du voyage d'études,
- De personnes tierces telles que des traducteurs ou journalistes.

La liste des Conseillers d'Alsace et agents de la Collectivité européenne d'Alsace participant à l'évènement figure en annexe au présent rapport.

En cas de désistement, un citoyen pourra se faire remplacer par un autre citoyen, un élu par un autre élu, un agent par un autre agent de la Collectivité, dans la limite du nombre de membres prévu initialement.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement des Conseillers d'Alsace et des agents de la Collectivité européenne d'Alsace est estimé à 4 600 € TTC maximum comprenant le transport (bus ou véhicule personnel), l'hébergement et les repas.

Il est précisé que les dépenses liées à ce déplacement pour les citoyens du Conseil de développement seront prises en charge conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-8-1-1 du 19 septembre 2022.

Il est précisé que deux bus seront affrétés pour l'ensemble de la délégation, au départ du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. En effet, deux points de ralliement ont été déterminés afin de faciliter l'accessibilité au voyage d'études, pour un budget prévisionnel de 4 000 euros.

Seront potentiellement invités aux repas les élus, citoyens et représentants de la société civile qui seront rencontrés sur place, afin de poursuivre les débats.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le déplacement d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace en Allemagne (Freiburg-im-Brisgau) et en Suisse (Bâle et Berne) dans le cadre du Démocratie Tour organisé par le Conseil de développement d'Alsace ;
- De préciser que cette délégation est composée d'un maximum de 30 citoyens du Conseil de développement d'Alsace, de 10 Conseillers d'Alsace, de 4 agents de la Collectivité européenne d'Alsace et de potentielles personnes tierces (journalistes, traducteurs, par exemple). En cas de désistement, un citoyen pourra se faire remplacer par un autre citoyen, un élu par un autre élu, un agent par un autre agent, dans la limite du nombre de membres prévu initialement ;

- De décider, dans l'intérêt de la Collectivité européenne d'Alsace, de confier un mandat spécial aux Conseillers d'Alsace et agents de la Collectivité, membres de la délégation, dont la liste est jointe en annexe au présent rapport ;
- D'approuver la prise en charge des frais correspondants (transport, hébergement, repas) sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- De décider de l'affectation d'une enveloppe maximale de 4 600 €, correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (transport, hébergement, repas) des Conseillers d'Alsace et agents de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- De préciser que les dépenses liées à ce déplacement pour les citoyens du Conseil de développement seront prises en charge conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-8-1-1 du 19 septembre 2022 ;
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes : opération P001O002 (1033) 65-65312-031, opération P024O003 (53) 011-6251-021 et opération P247O001 (2098) 011-6245-020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.